

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-103-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

N° 103/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 septembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 septembre 2025

Objet de la délibération :

Rapport d'activité SPANC 2024

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	0
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	18
- Votants	65

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s

Excusé(e) Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Florance PAUL, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Guillaume AYMONIN, Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Laurence BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article L2224-5 du CGCT,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 fixant le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation, le conseil est invité à adopter le rapport joint.

Le président informe l'assemblée que ce document doit être présenté dans chaque conseil municipal respectif des communes membres de la CCLL mais également être mis à disposition du public en mairie.

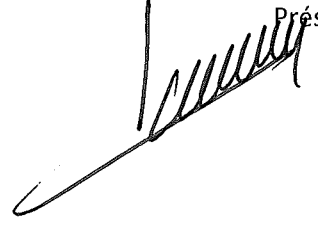
Après présentation en séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de service public du SPANC.

Fait et délibéré en séance, le 23.09.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC Grenier', written over a diagonal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-103-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025